



*Projet de loi du Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 29 avril 2026*

## **Projet de loi** **approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux** **universitaires de Genève (HUG) pour l'année 2025**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative  
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22  
septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;  
vu les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour  
l'année 2025;  
vu la décision du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de  
Genève (HUG) du 30 mars 2026;  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève  
(HUG) comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre 2025;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au  
31 décembre 2025;
- c) un tableau des mouvements des fonds propres consolidés;
- d) un tableau des flux de trésorerie après répartition;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2025 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'exercice 2025.

Le présent projet de loi est basé sur :

- – les états financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2025;
- – le rapport de l'organe de révision 2025.

Les HUG clôturent l'exercice 2025 avec un résultat excédentaire de 34,9 millions de francs, soit 1,4% du chiffre d'affaires, en amélioration de 4,9 millions de francs par rapport à 2024. Ce résultat confirme la solidité financière de l'institution dans un contexte marqué par une activité soutenue, des exigences accrues en matière de qualité des soins et une pression continue sur les coûts.

### **1. Principaux éléments de bilan**

Le bilan 2025 s'élève à 1,8 milliard de francs, en hausse de 56,7 millions de francs (+3,2%) par rapport à 2024. Cette progression reflète notamment l'augmentation de l'activité hospitalière et la réévaluation des immeubles de rendement.

#### ***1.1 Liquidités (+ 23,4 millions de francs)***

La hausse des liquidités résulte de l'augmentation du flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinée à une diminution des investissements réalisés en 2025.

#### ***1.2 Débiteurs – patients et assurances (+10 millions de francs)***

L'évolution des débiteurs (+6,1%) s'inscrit dans la même tendance que celle des volumes d'activité. Le taux d'encaissement demeure élevé, mais stable par rapport à 2024 (98,3%).

#### ***1.3 Actifs immobilisés (+30 millions de francs)***

##### ***Immobilisations corporelles (-11,7 millions de francs)***

Plusieurs projets structurants ont été finalisés en 2025, notamment le 1<sup>er</sup> plateau ambulatoire de médecine du projet Mouvement ambulatoire de l'hôpital (Mambô) pour un montant de 14,3 millions de francs et la nouvelle

hélistation capable d'accueillir simultanément 2 hélicoptères grâce à une double plateforme qui a été activée en 2025 pour un montant de 7,6 millions de francs.

Par ailleurs, 135 projets liés au remplacement et à la modernisation du parc d'équipements biomédicaux et logistiques ont été initiés.

#### *Immobilisations incorporelles (+4,2 millions de francs)*

Elles concernent principalement les développements autour des logiciels de comptabilité, de dossiers patients administratifs et intégrés (DPA et DPI), ou du système de facturation, ainsi qu'aux développements du SIRH, dont le projet E-Pop de planification du temps.

#### *Immobilisations financières affectées (+18,2 millions de francs)*

Cette évolution résulte essentiellement des rendements bruts des portefeuilles (11,1 millions de francs) et des résultats de gestion du parc de rendement.

#### *Immeubles de rendement affectés (+19,2 millions de francs)*

La variation correspond à la réévaluation du parc immobilier de placement.

#### **1.4 Dettes portants à intérêts (-8.1 millions de francs)**

La dette des HUG (à court et long terme) s'établit à 135,3 millions de francs, en baisse de 8,1 millions de francs, en lien avec les échéances des emprunts en cours. Par ailleurs, aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2025.

Le taux moyen pondéré des emprunts atteint 1,37% (1,34% en 2024).

Le ratio d'endettement au 31 décembre 2025 est de 12,2% (13,0% en 2024), confirmant une structure financière saine.

#### **1.5 Provisions (-0,5 millions de francs)**

Ce poste est stable à 28,0 millions de francs et comprend une provision de 11 millions de francs afin de tenir compte d'un risque rétroactif de baisse de la valeur du point Tarmed sur les prestations facturées sur 2019-2023 ainsi que des provisions pour cas RC en suspens et procès en cours.

### **1.6 Capitaux propres (+31,5 millions de francs)**

Le total des fonds propres est de 348,7 millions de francs et augmente de 31,5 millions de francs. Cette évolution résulte du résultat net 2025 (34,9 millions de francs), diminué de l'utilisation progressive des réserves affectées destinées au financement de projets approuvés par le conseil d'administration.

## **2. Compte de Résultat**

Conformément à l'article 19A du règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 (RIAF; rs/GE D 1 11.01), une réserve conjoncturelle doit être constituée afin de faire face aux aléas opérationnels non prévisibles et de limiter le recours aux crédits complémentaires. Le montant cible pour cette réserve est de 1% des charges de l'établissement au moment de la conclusion du contrat de prestations 2024-2027, soit 20 millions de francs pour les HUG.

Le résultat net 2025 de 34,9 millions de francs est réparti de la manière suivante :

- – 8 millions de francs sont attribués à la réserve conjoncturelle pour atteindre la cible convenue de 20 millions de francs;

Conformément au contrat de prestations (art. 14), le reliquat de 26,9 millions de francs est réparti de la manière suivante :

- – 10% : 2,7 millions de francs sont attribués au fonds réseau Institution de genevoise de maintien à domicile (IMAD)/HUG;
- – 70% : 18,8 millions de francs sont à conserver par les HUG, affectés à la reconstitution de la réserve quadriennale, destinée à financer des projets spécifiques;
- – 20% : 5,4 millions de francs sont attribués à la part à restituer à l'Etat.

Ces écritures restent néanmoins provisoires, la répartition définitive étant effective à l'issue du contrat de prestations 2024-2027.

## **2.1 Produits d'exploitation**

Les recettes des HUG se montent à 2 487 millions de francs, dont 1 581 million de francs de recettes médicales facturées.

Les recettes stationnaires sont en augmentation de 5,4%. (66 320 cas stationnaires) pour 1 095,6 millions de francs. Les recettes ambulatoires dont le nombre se monte à 1 321 996 sont en hausse de 3,5% pour 498,9 millions de francs.

Les indemnités en provenance de l'Etat de Genève, conformes au contrat de prestations voté par le Grand Conseil se montent à 761,7 millions de francs.

## **2.2 Charges d'exploitation**

Le total des charges d'exploitation atteint 2 439 millions de francs, soit +3,5% par rapport à 2024, une progression contenue par rapport à celle des produits, générant globalement un écart budgétaire positif.

Les charges de personnel se montent à 1 915 million de francs (11 329 ETP en dotation de base vs 11 085 en 2024), dont 1,826 million de francs de masses salariales en hausse de 3,5%, à mettre en lien notamment avec la hausse des recettes médicales (+4,6%).

Les autres charges se montent à 524 millions de francs (511 millions de francs en 2024). Une hausse du matériel médical et des frais informatiques liés aux projets de développements internes est constatée.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels 2025.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : Rapport de l'organe de révision du 30 mars 2026 contenant les états financiers de l'année 2025



**Les hôpitaux universitaires de Genève**  
**Genève**

---

**Rapport de l'organe de révision**  
au Conseil d'administration  
relatif aux comptes annuels  
arrêtés au 31 décembre 2025

---



## Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève, Genève

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Hôpitaux universitaires de Genève (l'établissement), comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau de mouvement des fonds propres consolidés, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers arrêté par le Conseil d'Etat.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres Informations

Le Comité de direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit relatif aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons en l'occurrence aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit.

Conjointement à notre audit, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et d'apprécier en l'occurrence si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances acquises lors de l'audit ou si elles présentent d'autres anomalies.

Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus d'en faire état. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### **Responsabilité du Comité de direction et du Conseil d'administration concernant les comptes annuels**

Selon la pratique en vigueur au sein des Hôpitaux universitaires de Genève, le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Le Conseil d'administration est quant à lui responsable de l'adoption des comptes annuels conformément à la loi sur l'organisation des institutions de droit public.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité de direction est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permette toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

### Forvis Mazars SA

Fanny Chapuis  
Expert-réviseur agréée  
(Réviseur responsable)

Jean-Christophe Bodez  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 30 mars 2026

### Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, tableau de mouvement des fonds propres consolidés, tableau de flux de trésorerie et annexe)

## États financiers

### Bilan avant répartition du résultat au 31 décembre 2025

	Notes	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
<b>ACTIFS</b>				
<b>Actifs circulants</b>				
Liquidités	1	64'827'170	41'431'574	23'395'595
Débiteurs - Patients et assurances	2	172'323'212	162'357'946	9'965'266
Autres débiteurs	3	22'293'960	23'281'986	-988'026
Stocks et travaux en cours	4	246'395'962	257'618'047	-11'222'085
Stocks		29'528'309	28'114'574	1'413'736
<i>En cours de facturation</i>		216'867'653	229'503'473	-12'635'820
Comptes de régularisation	5	15'548'166	9'940'507	5'607'660
<b>Total des actifs circulants</b>		<b>521'388'470</b>	<b>494'630'060</b>	<b>26'758'410</b>
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations corporelles	6	799'793'634	811'484'241	-11'690'607
<i>Terrains d'exploitation</i>		148'511'862	148'511'862	0
<i>Immeubles et installations fixes</i>		482'642'451	495'514'117	-12'871'665
<i>Equipements et installations</i>		152'495'238	139'945'547	12'549'691
<i>Immobilisations en cours</i>		16'144'083	27'512'715	-11'368'633
Immobilisations incorporelles	7	35'536'223	31'304'994	4'231'229
<i>Immobilisations incorporelles</i>		12'731'447	11'383'144	1'348'302
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>		22'804'776	19'921'850	2'882'926
Immobilisations financières affectées	8	193'789'049	175'547'819	18'241'229
Immeubles de rendement affectés	9	273'592'324	254'412'324	19'180'000
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>1'302'711'230</b>	<b>1'272'749'378</b>	<b>29'961'852</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1'824'099'700</b>	<b>1'767'379'438</b>	<b>56'720'262</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Capitaux étrangers</b>				
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>				
Dettes pour achat de biens et services		58'411'016	98'692'791	-40'281'775
Autres créanciers	10	283'328'142	278'256'757	5'071'385
Dettes portant intérêts	11	1'249'155	8'139'155	-6'890'000
Comptes de régularisation	12	97'700'298	48'016'707	49'683'592
Provisions	13	3'027'937	2'331'187	696'750
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>443'716'548</b>	<b>435'436'597</b>	<b>8'279'952</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>				
Dettes portant intérêts	11	134'093'556	135'342'711	-1'249'155
Autres dettes à long terme	14	467'542'210	478'850'743	-11'308'534
Provisions	13	24'960'655	26'171'626	-1'210'971
Fonds de tiers affectés	15	405'064'730	374'313'168	30'751'562
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>1'031'661'151</b>	<b>1'014'678'248</b>	<b>16'982'902</b>
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b>1'475'377'699</b>	<b>1'450'114'845</b>	<b>25'262'854</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Réserves affectées	16	60'332'964	63'766'875	-3'433'910
Réserves à affecter		19'647'225	19'647'225	0
Réserve conjoncturelle	17	12'006'066	0	12'006'066
Part du résultat au fonds réseau	17	3'001'516	0	3'001'516
Part du résultat à reporter	17	49'898'901	30'015'165	19'883'737
Autres fonds propres	18	203'835'328	203'835'328	0
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>348'722'001</b>	<b>317'264'593</b>	<b>31'457'408</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>1'824'099'700</b>	<b>1'767'379'438</b>	<b>56'720'262</b>

# États financiers

## Compte de fonctionnement pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

	Notes	COMPTES 2025 CHF	BUDGET* 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
<b>PRODUITS</b>				
<b>Recettes médicales</b>				
Recettes hospitalières	19	1 095 648 034	1 059 502 000	1 039 691 903
Recettes ambulatoires	20	498 935 472	487 352 000	482 171 256
Déduction sur le produit des prestations aux patients	21	-13 144 841	-11 504 000	-9 890 947
		<b>1 581 438 664</b>	<b>1 535 350 000</b>	<b>1 511 972 212</b>
<b>Autres recettes</b>				
Autres produits de prestations aux patients	22	3 417 297	5 091 000	3 429 885
Produits des loyers	23	8 466 214	7 832 000	8 560 692
Produits de prestations au personnel et à des tiers	24	115 841 805	89 424 000	116 340 078
		<b>127 725 315</b>	<b>102 347 000</b>	<b>128 330 655</b>
<b>Contributions et subventions</b>				
Indemnité de fonctionnement reçue	25	761 715 647	761 715 647	743 793 470
Autres subventions et contributions	26	15 641 870	1 943 833	12 741 599
		<b>777 357 517</b>	<b>763 659 480</b>	<b>756 535 069</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>2 486 521 497</b>	<b>2 401 356 480</b>	<b>2 396 837 935</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
Charges salariales	27	1 487 855 641	1 463 405 000	1 437 236 011
Charges sociales		337 785 048	347 027 647	327 600 504
Charges honoraires de médecins		75 361 180	67 008 000	68 219 608
Autres charges de personnel		13 662 364	12 117 000	11 831 031
		<b>1 914 664 234</b>	<b>1 889 557 647</b>	<b>1 844 887 154</b>
<b>Matériel médical et autres charges d'exploitation</b>				
Matériel médical d'exploitation	28	277 539 683	258 064 000	267 819 812
Autres charges d'exploitation	29	246 384 034	238 459 000	242 705 069
		<b>523 923 718</b>	<b>496 523 000</b>	<b>510 524 881</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>2 438 587 951</b>	<b>2 386 080 647</b>	<b>2 355 412 035</b>
<b>Résultat d'exploitation - EBITDA</b>		<b>47 933 545</b>	<b>15 275 833</b>	<b>41 425 899</b>
<b>Marge EBITDA</b>		<b>1,93%</b>	<b>0,64%</b>	<b>1,73%</b>
Amortissements et dépréciations		-69 639 710	-71 435 000	-65 394 874
Produits différés de subventions d'investissement		49 518 754	51 883 000	45 353 620
Produits différés - Autres fonds (couverture amortissements)	26	4 825 264	5 183 167	5 193 909
<b>Résultat opérationnel - EBIT</b>		<b>32 637 854</b>	<b>907 000</b>	<b>26 578 555</b>
Charges financières	30	-1 866 625	-1 807 000	-2 393 113
Produits financiers	23	686 179	900 000	1 905 017
<b>Résultat net avant répartition</b>	17	<b>31 457 409</b>	<b>0</b>	<b>26 090 459</b>
Part des charges couvertes par les réserves affectées		3 433 910	0	3 924 705
<b>Résultat de gestion</b>		<b>34 891 320</b>	<b>0</b>	<b>30 015 165</b>

\* Budget non audité

## États financiers

Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Solde au 01.01.2024	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Solde au 31.12.2024
Réserve affectée	64'497'243	-730'368	0	63'766'875
Réserve à affecter	22'841'563	-3'194'338	0	19'647'225
Part du résultat à conserver	0	0	30'015'165	30'015'165
Autres fonds propres	<u>203'835'328</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	203'835'328
<b>Total des fonds propres</b>	<b><u>291'174'133</u></b>	<b><u>-3'924'706</u></b>	<b><u>30'015'165</u></b>	<b><u>317'264'593</u></b>

	Solde au 01.01.2025	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Solde au 31.12.2025
Réserve affectée	63'766'875	-3'433'910	0	60'332'964
Réserve à affecter	19'647'225	0	0	19'647'225
Réserve conjoncturelle	0	12'006'066	0	12'006'066
Part du résultat au fonds réseau	0	3'001'516	0	3'001'516
Part du résultat à reporter	30'015'165	-15'007'583	34'891'320	49'898'901
Autres fonds propres	<u>203'835'328</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	203'835'328
<b>Total des fonds propres</b>	<b><u>317'264'593</u></b>	<b><u>-3'433'910</u></b>	<b><u>34'891'320</u></b>	<b><u>348'722'001</u></b>

## États financiers

### Tableau de flux de trésorerie avant répartition

	COMPTES 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Autofinancement</b>		
Part de résultat à conserver	31'457'409	26'090'459
Amortissements	69'639'710	65'394'874
Dotation à provision	6'671'162	7'146'636
Dissolution de provision	-7'185'382	-4'458'981
Autres revenus non monétaires	-54'907'343	-50'567'140
<b>Variation des éléments d'exploitation</b>		
Variation des avoirs et engagements	-44'608'314	-46'969'907
Variation des transitoires	<u>44'075'932</u>	<u>1'008'894</u>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b><u>45'143'175</u></b>	<b><u>-2'355'165</u></b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-55'487'441	-97'697'214
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-6'692'891	-8'231'795
Acquisitions d'immobilisations affectées	-14'055	-172'814
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements</b>	<b><u>-62'194'387</u></b>	<b><u>-106'101'823</u></b>
<b>Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)</b>	<b><u>-17'051'212</u></b>	<b><u>-108'456'988</u></b>
<b>Activités de financement</b>		
Subventions d'investissements reçues	31'631'371	47'663'712
Augmentation des dettes bancaires	0	10'442'102
Remboursement des dettes bancaires	-8'139'155	-11'701'034
Variation des fonds de tiers affectés	16'954'592	37'012'930
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b><u>40'446'808</u></b>	<b><u>83'417'710</u></b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b><u>23'395'595</u></b>	<b><u>-25'039'278</u></b>
Disponibilités au début de l'exercice	41'431'574	66'470'852
<b>Disponibilités à la fin de l'exercice</b>	<b><u>64'827'170</u></b>	<b><u>41'431'574</u></b>

## États financiers

### Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2025

#### Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (loi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- ▶ dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public,
- ▶ dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG :  
Les hôpitaux universitaires de Genève  
Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4  
1205 Genève

#### Principales méthodes comptables

##### a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions intercantionales demeurent réservées.

Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

##### b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

##### c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

##### d) Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

##### e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur. La provision pour risque débiteur est calculée selon les taux d'encaissement statistiques des HUG.

**f) Stocks**

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

**g) Produits****g.1) Recettes de facturation**

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

**g.2) Travaux en cours**

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

**g.3) Subventions**

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité. Elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 31.

**g.4) Activités pour compte de tiers**

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

**h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)**

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

**i) Immobilisations corporelles****i.1) Immeubles et terrains**

Les immeubles affectés à l'exploitation propriété de l'Etat de Genève ne sont pas valorisés au bilan des HUG. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs en 2019.

**i.2) Equipements / installations / mobiliers**

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

**i.3) Immobilisations en cours**

Les immobilisations en cours représentant les règlements partiels effectués par l'entité à des tiers pour la réalisation d'immobilisations. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours. L'activation définitive de ces chantiers en cours intervient lorsque l'actif est mis en service.

**i.4) Location-financement (leasing financier)**

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

**j) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Elles comprennent notamment les développements, logiciels et autres droits immatériels nécessaires à l'exploitation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux reflétant la durée d'utilisation.

**k) Immobilisations corporelles et financières affectées**

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical. Ces immobilisations sont enregistrées à leur juste valeur.

**l) Dettes pour achat de biens et services / autres créanciers**

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Ces postes du compte de fonctionnement enregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

**m) Emprunts et autres dettes à long terme**

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Dettes à court terme ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée (Rentes-pont AVS) correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG.

**n) Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

**o) Pensions et prestations de retraite**

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPAS 39).

Les engagements de prévoyance sont couverts par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

**p) Fonds de tiers affectés**

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

**q) Capital propre**

Les Hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

**r) Actifs et passifs éventuels**

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités aux notes n°35 et 36.

**s) Impôts**

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

**t) Risque de crédit**

Le risque de crédit prévu dans la nouvelle norme IPSAS 41 « Instruments financiers : Informations à fournir » appliquée depuis le 1er janvier 2023 et est traité dans la note n°34 pour la partie financière.

**u) Système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transverse « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratétatiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

**v) Plan comptable H+REKOLE®**

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE® prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (LAMal).

**w) Présentation des informations chiffrées**

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peuvent ainsi présenter des écarts minimes.

**x) Plexus-Santé**

Les HUG se sont associés au CHUV pour établir une plateforme de gestion commune des stocks. Cette plateforme est appelée PLEXUS-Santé et a été établie selon la forme juridique d'une société simple.

La structure Plexus a été conçue comme un partenariat (société simple). Les comptes de la plateforme Plexus sont comptabilisés et retraités dans les comptes des HUG à hauteur de 50%, en tant qu'entreprise commune.

## États financiers

### Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2025

#### 1. Liquidités

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Caisses	1'030'728	1'185'377	-154'648
Banques / comptes courants / dépôts à vue	63'796'442	40'246'198	23'550'244
	<u>64'827'170</u>	<u>41'431'574</u>	<u>23'395'595</u>

Depuis le 1er janvier 2026, les HUG participent au système de cash pooling automatique mis en place par l'État de Genève, conformément à la convention de trésorerie signée entre les deux entités.

#### 2. Débiteurs patients / assurances

	2025			2024		
	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF
Débiteurs patients suisses	38'761'167	26'821'311	11'939'856	34'790'094	25'213'416	9'576'677
Débiteurs patients étrangers	25'051'874	19'279'318	5'772'556	25'426'443	21'842'177	3'584'265
Débiteurs assurances suisses	211'450'274	64'862'347	146'587'927	202'569'482	60'839'157	141'730'324
Débiteurs assurances étrangères	7'974'457	5'966'725	2'007'732	9'141'346	4'664'818	4'476'527
Débiteurs cantons	7'154'411	1'139'270	6'015'141	3'719'346	729'195	2'990'152
	<u>290'392'184</u>	<u>118'068'971</u>	<u>172'323'212</u>	<u>275'646'710</u>	<u>113'288'764</u>	<u>162'357'946</u>

Les débiteurs correspondent aux créances découlant des prestations médicales facturées aux patients, assurances et tiers payeurs.

Conformément aux exigences d'IPSAS 41 — Instruments financiers, les créances sont comptabilisées à leur juste valeur initiale diminuée des pertes de valeur attendues.

Les HUG appliquent une méthode statistique basée sur leurs taux d'encaissement historiques combinée à l'ancienneté des créances pour estimer la provision pour pertes sur débiteurs.

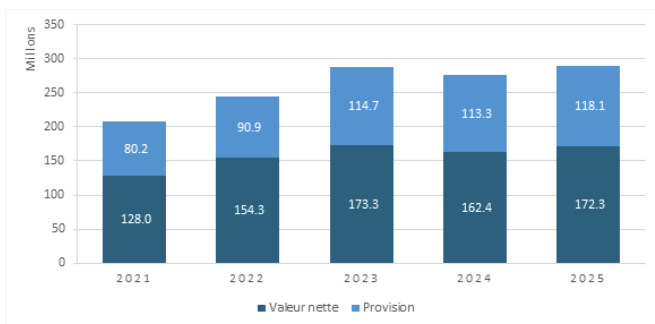
Le taux d'encaissement global s'établit à 98,3 %, stable par rapport à 2024.

#### Répartition des débiteurs par échéances:

##### Balance âgée

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 75 jours	76 à 90 jours	+ 90 jours	Total CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Débiteurs assurances et cantons	85'491'387	30'208'009	14'167'968	6'385'227	23'991'202	160'243'793
Débiteurs patients	6'138'896	1'969'643	964'544	398'000	2'608'336	12'079'419
<b>Total</b>	<u>91'630'283</u>	<u>32'177'652</u>	<u>15'132'513</u>	<u>6'783'226</u>	<u>26'599'538</u>	<u>172'323'212</u>

## Évolution de la position depuis 2021 :



## 3. Autres débiteurs

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Impôt anticipé à récupérer	227'252	127'397	99'855
Facturation aux tiers	14'104'861	14'080'159	24'701
Débiteurs Plexus	4'725'031	4'603'118	121'913
Débiteurs divers	<u>3'236'816</u>	<u>4'471'312</u>	<u>-1'234'496</u>
<b>Total Autres débiteurs</b>	<b><u>22'293'960</u></b>	<b><u>23'281'986</u></b>	<b><u>-988'027</u></b>

La position 'Facturation aux tiers' regroupe l'ensemble des produits qui ne relèvent pas des prestations médicales, incluant notamment les refacturations de charges de personnel, de restauration, de formation, de loyers ainsi que d'autres prestations accessoires.

La position Plexus consiste en l'intégration de la société simple PLEXUS-Santé.

La rubrique « débiteurs divers » comprends les acomptes et prêts au personnel, les soldes débiteurs de nos fournisseurs (acomptes et/ou notes de crédit) ainsi que les montants à recevoir des régies.

## 4. Stocks et en cours de facturation

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Stocks	24'302'497	23'669'240	633'257
Stocks Plexus	5'225'812	4'445'334	780'479
En cours de facturation	<u>216'867'653</u>	<u>229'503'473</u>	<u>-12'635'820</u>
	<b><u>246'395'962</u></b>	<b><u>257'618'047</u></b>	<b><u>-11'222'084</u></b>

### Stocks

Le poste « stocks » est composé d'articles provenant de l'ensemble des dépôts des HUG, comprenant le magasin central des HUG, la pharmacie, le stock des blocs opératoires et des médicaments des armoires à pharmacie décentralisées dans les unités.

### Stocks Plexus

Le poste « stocks Plexus » est composé d'articles provenant du centre logistique commun CHUV-HUG, PLEXUS-Santé. Cette position se compose de 50% de la valeur du stock valorisé dans les comptes de PLEXUS-Santé.

### En cours de facturation

Le poste « en cours de facturation » correspond aux prestations de soins effectuées mais non encore facturées. La diminution du solde au 31.12.2025 est mécanique et s'explique par un rattrapage de facturation des dossiers en cours. Le volume de 217 MCHF représente 50 jours de produit d'activité médicale.

## 5. Comptes de régularisation

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	4'356'465	4'044'325	312'141
Actifs transitoires Plexus	5'378	10'094	-4'717
Autres actifs transitoires	<u>11'186'323</u>	<u>5'886'087</u>	<u>5'300'236</u>
	<u>15'548'167</u>	<u>9'940'507</u>	<u>5'607'660</u>

Le poste « indemnités s'assurances sociales à recevoir » essentiellement les indemnités d'accidents et de maternité à recevoir, dont le niveau demeure globalement stable par rapport à l'exercice 2024.

La variation du poste autres actifs transitoires s'explique principalement par une augmentation significative des contrats pluriannuels relatifs aux charges de maintenance et licences informatiques du système d'information.

## 6. Immobilisations corporelles

### a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	Terrains d'exploitation CHF	Immeubles et installations fixes CHF	Équipements biomédicaux CHF	Équipements autres et mobilier CHF	Équipements informatiques CHF	En cours CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 01.01.2024	148'511'862	685'146'495	282'448'646	125'957'826	9'212'704	13'402'841	1'264'680'374
Acquisitions	0	30'319'147	34'638'130	6'302'139	1'540'312	24'897'485	97'697'214
Mises en service	0	7'555'338	1'088'347	1'995'280	148'646	-10'787'611	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-25'314'421	-3'188'813	-664'742	0	-29'167'976
Solde au 31.12.2024	<b>148'511'862</b>	<b>723'020'980</b>	<b>292'860'702</b>	<b>131'066'432</b>	<b>10'236'921</b>	<b>27'512'715</b>	<b>1'333'209'613</b>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Solde au 01.01.2024	0	-193'433'371	-193'123'546	-93'843'386	-7'170'241	0	-487'570'544
Amortissements	0	-34'073'492	-19'999'698	-8'006'767	-1'242'846	0	-63'322'803
Sorties - Mises au rebut	0	0	25'314'421	3'188'813	664'742	0	29'167'976
Solde au 31.12.2024	<b>0</b>	<b>-227'506'863</b>	<b>-187'808'823</b>	<b>-98'661'340</b>	<b>-7'748'344</b>	<b>0</b>	<b>-521'725'372</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2024</b>	<b>148'511'862</b>	<b>495'514'117</b>	<b>105'051'879</b>	<b>32'405'092</b>	<b>2'488'577</b>	<b>27'512'715</b>	<b>811'484'241</b>
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 01.01.2025	148'511'862	723'020'980	292'860'702	131'066'432	10'282'565	27'512'715	1'333'255'257
Acquisitions	0	10'129'267	14'533'692	5'291'979	9'669'971	15'862'531	55'487'441
Mises en service	0	13'760'304	3'697'939	9'330'581	442'340	-27'231'164	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-18'021'454	-2'390'011	-1'015'338	0	-21'426'803
Solde au 31.12.2025	<b>148'511'862</b>	<b>746'910'551</b>	<b>293'070'879</b>	<b>143'298'981</b>	<b>19'379'539</b>	<b>16'144'083</b>	<b>1'367'315'896</b>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Solde au 01.01.2025	0	-227'506'863	-187'808'823	-98'661'340	-7'793'989	0	-521'771'017
Amortissements	0	-36'761'237	-21'025'501	-8'015'996	-1'375'314	0	-67'178'048
Sorties - Mises au rebut	0	0	18'021'454	2'390'011	1'015'338	0	21'426'803
Solde au 31.12.2025	<b>0</b>	<b>-264'268'100</b>	<b>-190'812'870</b>	<b>-104'287'325</b>	<b>-8'153'964</b>	<b>0</b>	<b>-567'527'263</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2025</b>	<b>148'511'862</b>	<b>482'642'451</b>	<b>102'258'009</b>	<b>39'011'656</b>	<b>11'225'574</b>	<b>16'144'083</b>	<b>799'793'634</b>

Pour la contrepartie de l'activation des équipements financés par des lois d'investissement, voire la note n°14.

### Immeubles et installations

Les immeubles d'exploitation comptabilisés sont des bâtiments propriété des HUG et utilisés pour ses propres activités.

Plusieurs projets structurants ont été finalisé en 2025, notamment le 1er plateau ambulatoire de médecine du projet Mouvement ambulatoire de l'hôpital (MAMBO) pour un montant de 14.3 MCHF et la nouvelle hélistation capable d'accueillir simultanément deux hélicoptères grâce à une double plateforme qui a été activée en 2025 pour un montant de 7.6 MCHF.

### Équipements biomédicaux

L'année 2025 marque le début du nouveau crédit de renouvellement, la facturation liée au remplacement et la modernisation du parc d'équipements biomédicaux et logistiques est donc sensiblement moins conséquente qu'en 2024 il s'agit tout de même de 135 projets initiés qui produiront leur effet sur 2026.

A noter que le crédit supplémentaire au crédit de renouvellement précédent pour les équipements médico-techniques lourd qui a été prolongé en 2025, a permis la mise en service de 3 scanners pour 4.1 MCHF et de 3 IRM pour 6.8 MCHF.

Les immobilisations corporelles affectées faisant partie du patrimoine administratif incluses dans ce poste se monte à 0.5 MCHF.

### Equipements autres et mobilier

Ce poste comprend les aménagements intérieurs, le mobilier, les équipements techniques et les véhicules.

Les immobilisations corporelles affectées faisant partie du patrimoine administratif incluses dans ce poste se monte à 8.3 MCHF. Il s'agit principalement des aménagements intérieurs de la maison de l'enfance et adolescent (MEA) pour 5.1 MCHF et des aménagements Tour 8 pour 1.3 MCHF.

### Equipements informatiques

Les logiciels initialement inclus dans ce poste ont été retirés pour être présentés en immobilisations incorporelles, voir note 7. Afin de garantir la comparabilité, le retraitement a également été fait sur les soldes à nouveau 2024 et 2025, CHF 25'145'270 pour 2024 et CHF 31'304'994 pour 2025.

En 2025, le nombre de projets actifs, géré par la Commission des Systèmes d'Information, est resté constant.

Les principaux projets sont l'évolution de l'infrastructure téléphonie Avaya, le renouvellement de l'infrastructure réseau du BDL2, le renouvellement de la centrale téléphonique de la clinique de Montana et le projet Hardware x86.

### En cours

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers. L'année 2025 se distingue par la mise en service de plusieurs projets d'envergure, notamment le premier plateau ambulatoire pour 14,3 MCHF, la Maison de l'enfant et de l'adolescent pour 1,5 MCHF, ainsi que la fusion des cuisines de Joli-Mont et de Loëx pour 2,9 MCHF.

#### b. Durées d'utilité des équipements

	Durées d'utilité
Immeubles et installations fixes	20 à 33 1/3 ans
Equipements biomédicaux	3 à 10 ans
Equipements autres et mobilier	5 à 10 ans
Equipements informatiques	4 ans

#### c. Contrats de location-financement (leasing)

En 2025, la valeur nette des immobilisations corporelles liées aux contrats de leasing Olympus pour des endoscopes se monte à 319'045 CHF.

#### d. Seuils d'activation

Concernant les bâtiments et les équipements liés à un bâtiment (sans vie propre en dehors du bâtiment), le seuil d'activation est fixé à CHF 100'000 par objet distinguable.

Concernant les équipements non liés à un bâtiment (équipements biomédicaux, véhicules, mobilier, etc.), le seuil d'activation est fixé à CHF 10'000 par objet distinguable.

## e. Valeur d'assurance des immobilisations

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments	3'245'042'875	3'172'166'344	72'876'531
Valeur d'assurance des équipements	1'042'793'159	589'336'725	453'456'434
	<u>4'287'836'034</u>	<u>3'761'503'069</u>	<u>526'332'965</u>

L'augmentation de la valeur d'assurance des bâtiments et des équipements est en lien avec la mise en exploitation de nouveaux bâtiments, l'indexation sur la valeur appliquée par l'assurance et les nouvelles acquisitions.

## 7. Immobilisations incorporelles

	Logiciels informatiques CHF	En cours CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>			
Solde au 01.01.2024	31'242'033	14'786'530	46'028'563
Acquisitions	2'743'326	5'488'467	8'231'795
Mises en service	353'147	-353'147	0
Solde au 31.12.2024	<u>34'338'507</u>	<u>19'921'850</u>	<u>54'260'358</u>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 01.01.2024	-20'883'292	0	-20'883'292
Amortissements	-2'072'071	0	-2'072'071
Solde au 31.12.2024	<u>-22'955'363</u>	<u>0</u>	<u>-22'955'364</u>
<b>Valeur nette au 31.12.2024</b>	<b><u>11'383'143</u></b>	<b><u>19'921'850</u></b>	<b><u>31'304'994</u></b>
<b>Valeur brute</b>			
Solde au 01.01.2025	34'338'507	19'921'850	54'260'359
Acquisitions	3'809'965	2'882'926	6'692'891
Sorties - Mises au rebut	-2'299'077	0	-2'299'077
Solde au 31.12.2025	<u>35'849'395</u>	<u>22'804'776</u>	<u>58'654'173</u>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 01.01.2025	-22'955'363	0	-22'955'363
Amortissements	-2'461'663	0	-2'461'663
Sorties - Mises au rebut	2'299'077	0	2'299'077
Solde au 31.12.2025	<u>-23'117'949</u>	<u>0</u>	<u>-23'117'950</u>
<b>Valeur nette au 31.12.2025</b>	<b><u>12'731'446</u></b>	<b><u>22'804'776</u></b>	<b><u>35'536'223</u></b>

La position des immobilisations incorporelles est composée de logiciels informatiques terminés et en cours de développements.

L'essentiel du poste logiciel est composé des développements et licences en lien avec l'ERP CEGID, des développements de DPI/DPA, du système de facturation OPALE. Les projets en cours sont en lien avec les développements du système d'information des ressources humaines (SIRH) dont E Pop.

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'entité présente les immobilisations incorporelles sur une ligne distincte du bilan.

Lors des exercices précédents, ces actifs étaient inclus dans la rubrique « Immobilisations corporelles et autres actifs non courants ».

Cette modification vise à améliorer la lisibilité des états financiers et à assurer une présentation plus conforme aux exigences de présentation d'IPSAS 1, notamment au regard du caractère significatif des immobilisations incorporelles.

Les montants comparatifs au 31 décembre 2024 ont été retraités en conséquence.

Ce reclassement n'a aucun impact sur le résultat de l'exercice, la situation nette ni sur les flux de trésorerie.

#### Impact sur le bilan comparatif (31.12.2024)

En CHF	Présentation antérieure	Reclassement	Présentation retraitée
Immobilisations corporelles	842 789 235	-31 304 994	811 484 241
Immobilisations incorporelles	0	31 304 994	31 304 994

#### 8. Immobilisations financières affectées

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Liquidités - comptes bancaires	36'366'633	29'733'278	6'633'355
Portefeuilles sous mandats de gestion	156'144'264	145'064'541	11'079'723
Participation CCA	977'767	700'000	277'767
Participation Convergence	300'385	50'000	250'385
	<u>193'789'049</u>	<u>175'547'819</u>	<u>18'241'230</u>

#### Portefeuilles sous mandats de gestion

Les HUG gèrent, au travers de mandats de gestion, un patrimoine mobilier constitué de fonds affectés provenant de donations ou de successions, avec une affectation spéciale. Ces avoirs, appartenant aux fonds propres de l'Institution, sont placés auprès de trois instituts bancaires actifs sur la place genevoise : deux banques privées, Pictet & Cie SA et Edmond de Rothschild (Suisse), ainsi que la Banque Cantonale de Genève.

Au 31 décembre 2025, la valeur globale sous gestion s'élève à 156.1 MCHF. Ce montant inclut les plus-values et moins-values réalisées et non réalisées. Les fonds affectés sont valorisés à leur juste valeur. Les rendements bruts des portefeuilles en 2025 se sont élevés à 11.1, contre 12.1 en 2024.

#### Participations

Les participations détenues par les HUG ont été revalorisées :

CCA : participation de 1'692'500 (50%). Réévaluation 2025 : -714'733 CHF

Fondation Convergences : participation de 50'000 CHF (100%). Réévaluation 2025 : 250'385 CHF

## 9. Immeubles de rendements affectés

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Immeubles de rendement affectés	<u>273'592'324</u> <u>273'592'324</u>	<u>254'412'324</u> <u>254'412'324</u>	<u>19'180'000</u> <u>19'180'000</u>

Le patrimoine immobilier des HUG s'est constitué historiquement par l'acquisition de biens au moyen des fonds propres disponibles ou émanant parfois de succession.

La gestion courante de ces biens immobiliers a été confiée à la régie Pilet & Renaud.

Les réévaluations des immeubles sont prises en compte sur la base d'une expertise immobilière réalisée chaque année par un prestataire indépendant. Les valeurs 2025 ont été ajustées selon l'expertise réalisée en décembre 2025. Le parc immobilier des HUG au 31 décembre 2025 est composé de 22 biens et représente une valeur de 273.6 MCHF.

Les rendements immobiliers nets se montent à 7.9 MCHF vs 7.4 MCHF en 2024 (rendements locatifs 11.5 MCHF vs 11.2 MCHF en 2024, charges locatives 3.5 MCHF vs 3.8 au 31.12.24).

La méthode d'évaluation retenue repose sur les modèles préconisés par IPSAS 16.

Le parc immobilier des HUG est composé des biens suivants :

	<u>Valeur au</u> <u>31.12.2025</u>		<u>Valeur au</u> <u>31.12.2025</u>
KOHLER	32'324	HENRI-DUNANT 14	8'060'000
POTERIE 4	8'790'000	VILLA VENEL 7	4'510'000
BEAU-SEJOUR 2-4 / ROSERAIE 78	28'230'000	ROSESAIE 29	2'820'000
BOSSONS 90-98	46'410'000	GOETZ MONIN 15	820'000
CAROLINE 2-4	38'910'000	VILLA PLATEAU 3	3'490'000
JEAN VIOLETTE 29	20'400'000	ADRIEN JEANDIN 18	750'000
CLUSE 77	23'310'000	RASSES 32 B&C	4'130'000
BAUDIT 2-4 & CERCLE 5	20'650'000	SAUTES 87	620'000
CLUSE 81 & GOETZ-MONIN 26	33'080'000	CONFESSION 2	790'000
VILLA TOURNAY 8	2'430'000	ROSESAIE 39 / BARTHELEMY MENN 22	10'610'000
THURY 1	12'130'000	ROSESAIE 35	2'620'000

Les revenus nets des loyers obtenus de la location de ces biens immobiliers sont affectés au capital disponible des dons & legs et des fonds à destination spéciale des HUG.

## 10. Autres créanciers

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Etat de Genève (a)	55 587 275	58 337 145	-2 749 870
Créanciers liés aux charges sociales	26 748 744	26 650 351	98 393
Honoraires à verser (b)	13 784 949	12 129 416	1 655 533
Paievements de tiers et dépôts patients	3 006 162	4 270 051	-1 263 889
Fonds reçus pour compte de tiers (c)	75 352 085	71 625 528	3 726 557
Fonds de services (d)	17 694 010	16 069 571	1 624 439
Fonds de péréquation (e)	7 729 136	7 138 639	590 497
Part court terme - Rente pont AVS (f)	13 392 934	13 267 119	125 815
Vacances et heures supplémentaires dues (g)	41 769 650	42 481 086	-711 436
Créanciers Plexus (h)	2 634 314	2 492 409	141 905
Créanciers divers (i)	25 628 883	23 795 442	1 833 441
	<b>283 328 142</b>	<b>278 256 756</b>	<b>5 071 384</b>

### a. Etat de Genève

Ce poste se compose principalement de la part cantonale reçue d'avance pour les cas en cours (53,4 MCHF) ainsi que de la part assurance des investissements 2025 à rembourser à l'État de Genève (13 MCHF). Le montant créditeur total de 55,6 MCHF est diminué des 10,8 MCHF d'appels de fonds encore dus par l'État au titre des crédits d'ouvrage et de renouvellement.

### b. Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

### c. Fonds reçus pour compte de tiers

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Recherches diverses et congrès	38'297'075	38'484'190	-187'115
Projets financés par le fonds de péréquation	5'555'445	5'032'513	522'932
Etudes cliniques	17'348'909	17'240'081	108'828
Divers	14'150'656	10'868'744	3'281'912
	<b>75'352'085</b>	<b>71'625'528</b>	<b>3'726'557</b>

#### Recherches diverses et congrès

Les recherches médicales et autres études sont financées par des fonds externes qui peuvent être de nature privée ou publique (entreprises, fondations, associations, Confédération, Canton). Ces fonds sont destinés à la réalisation de projets spécifiques.

Le financement de projets de recherche reste à nouveau soutenu en 2025, avec 21.5 MCHF de fonds reçus contre 25.4 MCHF en 2024. Le nombre total de projets en cours s'élève à 607 contre 563 en 2024.

Etudes cliniques

Les recherches médicales visent à effectuer des essais cliniques sur des sujets humains dans le cadre d'un protocole de recherche, conformément à la loi fédérale (LPTH). Ces fonds proviennent de sources externes, qu'elles soient privées ou publiques, et sont destinés à des projets spécifiques.

En 2025, les fonds supplémentaires obtenus se montent à 8.9 MCHF. Le nombre total de projets en cours s'élève à 448.

Divers

Sous cette rubrique sont comptabilisés les montants reçus pour les projets gérés hors exploitation, 6.3 MCHF et les revenus générés par les fonds centralisés pour 7.9 MCHF.

**d. Fonds de service**

	Fonds de service CHF
<b>Disponible au 01.01.2025</b>	<b>16'069'571</b>
Dotations 2025	9'040'245
Attributions 2025	-7'415'806
<b>Disponible au 31.12.2025</b>	<b>17'694'010</b>

Une partie des honoraires issus de l'activité privée des médecins est affectée au financement des fonds de service au sein des départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et favoriser les initiatives contribuant au développement des services. Chaque département établit annuellement, pour chacun de ses fonds de service, un rapport spécifique destiné au conseil d'administration.

**e. Fonds de péréquation**

Cette rubrique regroupe les deux catégories de fonds de péréquation : d'une part, les fonds dédiés aux projets de recherche et développement (fonds 4/5), qui comptent actuellement 125 projets en cours ; d'autre part, les fonds destinés à l'aide au développement (fonds 1/5), associés à 49 projets en cours.

Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Un rapport distinct par fonds est établi annuellement par le département concerné à l'attention du comité de gestion des fonds.

Leur variation durant l'exercice 2025 se présente comme suit :

	Fonds "Recherche et développement" (4/5) CHF	Fonds "Aide au développement" (1/5) CHF	Total CHF
<b>Disponible au 01.01.2025</b>	<b>6'619'642</b>	<b>518'997</b>	<b>7'138'639</b>
Dotations 2025	3'581'684	895'513	4'477'197
Attributions 2025	<u>-3'284'679</u>	<u>-602'021</u>	<u>-3'886'700</u>
<b>Disponible au 31.12.2025</b>	<b>6'916'647</b>	<b>812'489</b>	<b>7'729'136</b>

#### f. Rente-pont AVS – part à court terme

Le montant global de la rente-pont AVS, qui s'élève à 35,2 MCHF en 2025 est présenté en parts à court et long terme conformément à la pratique. Cette position est la charge à payer des rentes pour l'exercice 2026.

#### g. Vacances et heures supplémentaires dues

Cette position comprend :

- ▶ provision pour vacances globalement stable, (22.9 MCHF vs 22 MCHF) représentant 65'856 jours;
- ▶ provision pour jours fériés en forte diminution, (7.7 MCHF vs 10 MCHF) représentant 22'658 jours;
- ▶ provision pour heures supplémentaires en forte hausse, (11.2 MCHF vs 9 MCHF) représentant 237'833 heures.

#### h. Créanciers Plexus

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple PLEXUS-Santé.

#### i. Créanciers divers

Ce poste intègre en 2025 les positions créditrices des débiteurs, composées de notes de crédit et autres montants à rembourser aux assurances et Cantons (18,1 MCHF) et aux patients (5,3 MCHF).

### 11. Dettes portant intérêts

L'endettement total est en diminution de 8.1 MCHF et se décompose comme suit :

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	67'800'000	75'290'000	-7'490'000
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	15'000'000	15'000'000	0
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	10'000'000	10'000'000	0
UBS SA	16'450'000	16'800'000	-350'000
Pensionskasse Post	5'400'000	5'400'000	0
ASMAC Fondations pour indépendants	10'000'000	10'000'000	0
BVK - Personalvorsorge des Kantons Zürich	10'335'600	10'440'000	-104'400
Leasing Olympus	357'111	551'866	-194'755
	<b>135'342'711</b>	<b>143'481'866</b>	<b>-8'139'155</b>
Dettes portant intérêts à court terme	1'249'155	8'139'155	-6'890'000
Dettes portant intérêts à long terme	134'093'556	135'342'711	-1'249'155
	<b>135'342'711</b>	<b>143'481'866</b>	<b>-8'139'155</b>

Arrivant à échéance, le solde de l'emprunt auprès de la BCGE pour l'immeuble Baudit 2-4 / Cercle 5 a été intégralement remboursé en février 2025 pour un montant de CHF 6'890'000. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2025.

Le taux moyen pondéré des emprunts se monte à 1.37% versus 1.34% en 2024.

Le ratio d'endettement au 31.12.2025 est de 12.2% (contre 13% au 31.12.2024).

Des cédules hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Banque Cantonale de Genève	0	13'200'000	-13'200'000
UBS SA	17'500'000	17'500'000	0
BVK - Personalvorsorge des Kantons Zürich	14'631'000	14'631'000	0
ASMAC Fondations pour indépendants	10'000'000	10'000'000	0
	<b>42'131'000</b>	<b>55'331'000</b>	<b>-13'200'000</b>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant :

	2026 CHF	2027-2030 CHF	> 2030 CHF	Total CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	600'000	22'480'000	44'720'000	67'800'000
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	0	15'000'000	0	15'000'000
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	0	10'000'000	0	10'000'000
UBS SA	350'000	1'400'000	14'700'000	16'450'000
Pensionskasse Post	0	0	5'400'000	5'400'000
ASMAC Fondations pour indépendants	0	10'000'000	0	10'000'000
BVK - Personalvorsorge des Kantons Zürich	104'400	417'600	9'813'600	10'335'600
Leasing Olympus	194'755	162'356	0	357'111
	<b>1'249'155</b>	<b>59'459'956</b>	<b>74'633'600</b>	<b>135'342'711</b>

## 12. Comptes de régularisation passifs

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Créanciers à payer	90'812'004	41'223'489	49'588'514
Charges de personnel à payer	6'132'934	5'912'727	220'207
Passifs transitoires Plexus	392'343	631'033	-238'691
Autres passifs transitoires	363'018	249'458	113'560
	<b>97'700'298</b>	<b>48'016'707</b>	<b>49'683'591</b>

### Créanciers à payer

Ce montant correspond à la provision des honoraires à payer pour les médecins ayant-droit, sur la base en-cours de facturation ainsi que des biens et services réceptionnés dont les factures ne sont pas parvenues en fin d'exercice.

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'entité présente distinctement les transitoires, préalablement cumulés dans les créanciers à payer. Cette modification vise à améliorer la lisibilité des états financiers et à assurer une présentation plus conforme aux exigences de présentation d'IPSAS 1. Les montants comparatifs au 31 décembre 2024 ont été retraités en conséquence.

**Charges de personnel à payer**

Ce poste inclut les indemnités variables s'élevant à 3.8 MCHF, les notes de frais pour un montant de 0.3 MCHF, l'allocation vie chère, attribuée par l'Etat de Genève pour un montant de 1.4 MCHF, ainsi qu'un transitoire pour les cotisations paritaires des cotisations sociales OCAS 2025 d'un montant de 0.5 MCHF.

**Passifs transitoires Plexus**

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple PLEXUS-Santé.

**13. Provisions pour risques et charges**

	Provisions pour litiges en cours CHF	Autres provisions CHF	Total CHF
<b>Solde au 01.01.2024</b>	<b>14'612'437</b>	<b>11'189'997</b>	<b>25'802'434</b>
Provisions créées durant l'exercice	7'146'636	0	7'146'636
Dissolution durant l'exercice	-4'387'421	-58'837	-4'446'258
<b>Solde au 31.12.2024</b>	<b>17'371'652</b>	<b>11'131'160</b>	<b>28'502'812</b>
Dont :			
Part à court terme 2024	2'200'027	131'160	2'331'187
Part à long terme 2024	15'171'625	11'000'000	26'171'625
<b>Total 2024</b>	<b>17'371'652</b>	<b>11'131'160</b>	<b>28'502'812</b>
<b>Solde au 01.01.2025</b>	<b>17'371'652</b>	<b>11'131'160</b>	<b>28'502'812</b>
Provisions créées durant l'exercice	6'671'162	0	6'671'162
Dissolution durant l'exercice	-7'156'582	-28'800	-7'185'382
<b>Solde au 31.12.2025</b>	<b>16'886'232</b>	<b>11'102'360</b>	<b>27'988'592</b>
Dont :			
Part à court terme 2025	2'925'578	102'360	3'027'937
Part à long terme 2025	13'960'654	11'000'000	24'960'655
<b>Total 2025</b>	<b>16'886'232</b>	<b>11'102'360</b>	<b>27'988'592</b>

**Provisions pour litiges en cours**

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours.

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Litiges RH - Tribunal administratif	3'666'512	5'682'809	-2'016'297
Procédures juridiques en cours	1'287'990	1'904'500	-616'510
Cas RC	11'931'730	9'784'343	2'147'387
	<b>16'886'232</b>	<b>17'371'652</b>	<b>-485'420</b>

### Autres provisions

La provision de CHF 11'000'000, comptabilisée durant l'exercice 2023 afin de tenir compte d'un risque sur une baisse de la valeur du point Tarmed rétroactive sur les prestations facturées des 5 dernières années, a été maintenue en 2025, dans l'attente du jugement du tribunal fédéral.

### 14. Autres dettes à long terme

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Subventions d'investissement obtenues	445'433'504	457'220'561	-11'787'057
Subventions fédérales obtenues	253'317	272'929	-19'612
CPEG - Rente pont AVS	<u>21'855'389</u>	<u>21'357'253</u>	<u>498'137</u>
	<b><u>467'542'210</u></b>	<b><u>478'850'742</u></b>	<b><u>-11'308'532</u></b>

### Subventions d'investissement obtenues

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a).

### Rente-pont AVS – Part à long terme

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée (rente pont AVS), les HUG enregistrent dans les comptes l'engagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

Tenant compte de la part court terme de CHF 13'392'934 classée en capitaux étrangers à court terme (note 9), le nombre de personnes ayant annoncé leur souhait de bénéficier d'une rente pont est resté stable par rapport à 2024. A noter que depuis juillet 2025, les rentes pont AVS sont soumises aux charges sociales.

### 15. Fonds de tiers affectés

	2025 CHF	2024 CHF	Variations 2025 CHF
Fonds de tiers affectés avec comité de gestion	21'054'074	17'675'041	3'379'033
Fonds de tiers affectés sans comité de gestion	381'524'812	353'336'483	28'188'329
Fonds de renouvellement équipements	1'941'032	2'756'832	-815'800
Fonds de projets communs au réseau de soins	<u>544'812</u>	<u>544'812</u>	<u>0</u>
	<b><u>405'064'730</u></b>	<b><u>374'313'168</u></b>	<b><u>30'751'562</u></b>

La variation des fonds de tiers affectés se présente comme suit :

	Fonds affectés avec comité de gestion	Fonds affectés sans comité de gestion	Fonds de renouvellement équipements	Fonds de projets communs réseau de soins	Total CHF
<b>Solde au 01.01.2025</b>	<b>17 675 041</b>	<b>353 336 483</b>	<b>2 756 832</b>	<b>544 812</b>	<b>374 313 167</b>
Fonds affectés reçus	100 000	18 416 540		0	18 516 540
Utilisation de subsides	-672 453	-19 249 750	-815 800	0	-20 738 004
Restitution de subsides	0	-716 879		0	-716 878
Rendements mobiliers	3 951 487	2 622 545		0	6 574 032
Rendements immobiliers	0	7 949 926		0	7 949 927
Réévaluation immobilière	0	19 165 947		0	19 165 947
<b>Solde au 31.12.2025</b>	<b>21 054 074</b>	<b>381 524 812</b>	<b>1 941 032</b>	<b>544 812</b>	<b>405 064 730</b>

#### Fonds affectés avec comité de gestion

Les fonds affectés avec comité de gestion sont des fonds de tiers grevés d'une obligation d'affectation. L'attribution des subsides se fait par le comité de gestion, sous la responsabilité de son Président. Le règlement de chaque fonds précise quelle est la part que le comité peut utiliser, soit à concurrence du capital et/ou du revenu figurant sur les états financiers au 31 décembre de l'année précédente (capital bloqué ou libre).

Le comité de gestion du FADS détermine les sommes à attribuer dans le respect de la volonté du donateur fixée dans la charte de fonctionnement et en conformité avec les dispositions du règlement.

#### Fonds affectés sans comité de gestion

Les fonds affectés sans comité de gestion se composent, d'une part, des dons et legs alloués par des tiers aux HUG avec une affectation spécifique, conformément à la volonté du donateur. Leur attribution est décidée par la Direction Générale, avec l'approbation de la Direction des Finances.

D'autre part, ils incluent les projets financés par la Fondation privée des HUG. Dans ce cas, l'attribution est effectuée par le Groupe FADS, avec l'approbation de la Direction Générale.

Créée en fonction des libéralités successives, la liste est éclectique. Elle concerne des domaines variés tels que la recherche, le confort patient, les soins, l'aide aux collaborateurs, l'aide sociale aux patients, la formation et l'enseignement.

L'attribution se fait avec l'approbation de la direction générale et de la direction des finances. Il y a 37 fonds différents, dont 12 en faveur du personnel de divers départements.

Les montants reçus en 2025 concernent notamment des projets de recherches (10 MCHF), le fonds humanisation (7.6 MCHF) permettant l'amélioration du confort des patients au sein de l'hôpital, le fonds social pédiatrie (2.8 MCHF) en faveur du confort des patients de la pédiatrie (loisirs, équipements...).

Les rendements immobiliers nets se montent à 7.9 MCHF vs 7.4 MCHF en 2024 (rendements locatifs 11.5 MCHF vs 11.2 MCHF en 2024, charges locatives 3.5 MCHF vs 3.8 au 31.12.24).

#### Fonds de renouvellement des équipements

Le Conseil d'Etat a autorisé par avenant au contrat de prestations 2016-2019 de verser une indemnité de 6'081'233, provenant de la part restituable à l'Etat de Genève. Ce montant a été totalement attribué. Les montants utilisés correspondent aux amortissements des équipements acquis.

L'attribution se fait par la commission des équipements (CEQ) avec l'approbation de la Direction des Finances.

### Fonds de projets communs au réseau de soins

Ce fonds est alimenté par affectation d'une partie des résultats bénéficiaires des HUG, de l'IMAD et de l'Etat à des projets communs du réseau de santé genevois. La totalité des fonds alloués (6.4 MCHF) ont été attribués à des projets. Un solde de 0,5 MCHF reste à dépenser.

L'attribution se fait conjointement par l'IMAD et les HUG avec l'approbation de l'Office Cantonale de la Santé (OCS).

### 16. Réserve affectée

	Solde 31.12.2024 CHF	Affectations 2025 CHF	Utilisations 2025 CHF	Solde au 31.12.2025 CHF
Salles hybrides - projet GIBOR (phase 2)	5'827'048	0	606'447	5'220'601
Datacenter salle 1 - projet EDEN	48'554	0	48'554	0
Extension des blocs centraux - projet EXTOP	14'731'976	0	739'046	13'992'930
Investissements de renouvellement des équipements	8'972'652	0	342'661	8'629'992
Investissements de renouvellement du SI	17'992'154	589'905	834'331	17'747'728
Équipements agrandissement des urgences adultes	2'404'136	0	414'291	1'989'845
Reverso - Aménagement nouveaux locaux DSI	363'981	0	64'152	299'829
Changement de réseau GSM	1'698'106	-589'905	278'396	829'805
Soins palliatifs de Jolimont	403'133	0	30'660	372'473
Projet PRRU - Travaux non activables	157'586	0	75'370	82'215
Nouvel outils SIRH	11'167'547	0	0	11'167'547
	<b>63'766'874</b>	<b>0</b>	<b>3'433'910</b>	<b>60'332'964</b>

En 2025 le reliquat non dépensé du projet GSM a été réaffecté à l'enveloppe renouvellement pour un montant de CHF 589'905.

La totalité du montant de la réserve quadriennale a été affectée à des projets ; les utilisations correspondent principalement aux amortissements des projets.

### 17. Répartition du résultat de fonctionnement

Les établissements autonomes sont soumis depuis le 1er janvier 2024 à l'article 19A du règlement d'application RIAF qui prévoit la constitution progressive d'une réserve conjoncturelle destinée à faire face aux aléas opérationnels non prévisibles et à limiter le recours aux crédits complémentaires. Le montant cible pour cette réserve est de 1% des charges de l'établissement au moment de la conclusion du contrat de prestations, soit 20 MCHF pour les HUG.

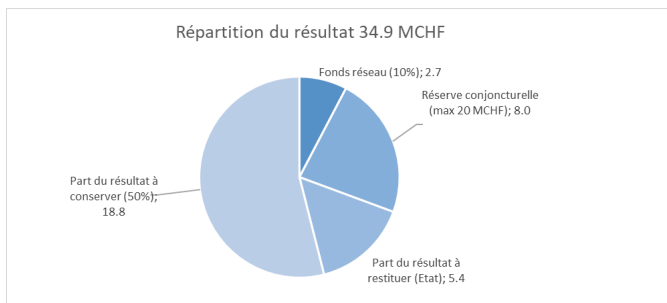
Cette disposition, légèrement différente de ce qui était inscrit au Contrat de prestations 2024-2027, a fait l'objet d'un avenant spécifique qui a été validé par le Conseil d'Etat.

Le résultat net 2025 de CHF 34'891'320 est réparti de la manière suivante :

- ▶ CHF 7'993'934 attribués à la réserve conjoncturelle pour atteindre la cible convenue de 20 MCHF.

Le reliquat CHF 26'897'386 est réparti de la manière suivante :

- ▶ 10% : CHF 2'689'739 attribués au fonds Réseau IMAD/HUG.
- ▶ 70% : CHF 18'828'170 à conserver par les HUG, affectés à la reconstitution de la réserve quadriennale, destinée à financer des projets spécifiques.
- ▶ 20% : CHF 5'379'477 attribués à la part à restituer à l'Etat.



Dans le cadre du contrat de prestations 2024-2027, la répartition du résultat ne sera effective qu'à l'échéance de celui-ci, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

Résultat avant répartition

Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées.

Résultat avant répartition - Plan 24-27

2024	2025	Cumulé au 31.12.2025
26'090'459	31'457'409	57'547'869
3'924'705	3'433'910	7'358'616
<b>30'015'165</b>	<b>34'891'320</b>	<b>64'906'484</b>

Répartition du résultat - Plan 2024-2027:

Capitaux étrangers LT

Part du résultat à reporter à l'Etat

0	5'379'477	5'379'477
0	5'379'477	5'379'477

Capitaux propres

Part du résultat à reporter à la réserve conjoncturelle

Part du résultat à reporter au Fonds Réseau

Part du résultat à reporter aux HUG - Plan 24-27

12'006'066	7'993'934	20'000'000
3'001'516	2'689'739	5'691'255
15'007'582	18'828'170	33'835'752
<b>30'015'165</b>	<b>34'891'320</b>	<b>64'906'485</b>

## 18. Autres fonds propres

	2025 CHF	2024 CHF
Dons & legs	29'934'550	29'934'550
Réserve de réévaluation	133'120'000	133'120'000
Apports provenant de fusions	<u>40'780'778</u>	<u>40'780'778</u>
	<u>203'835'328</u>	<u>203'835'328</u>

Pour les Dons & legs historique, le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014.

La réserve de réévaluation figurant dans les fonds propres depuis la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée lors du passage aux normes IPSAS à fin 2008 a été ajustée pour tenir compte des biens mis au rebut ou complètement amortis à fin 2017. La quote-part correspondante de cette réserve d'un montant de CHF 19'647'226 a été transférée dans la réserve à affecter.

Les apports de fusion d'un montant de CHF 40'780'778 proviennent de l'intégration au sein des HUG des cliniques de Joli-Mont et Montana au 1er juillet 2016, en vertu de la loi modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (L11622 du 21.04.2016).

## 19. Recettes hospitalières

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	767'164'557	760'299'000	723'737'172
Forfaits journaliers d'hospitalisation	236'269'390	226'598'000	233'822'326
Autres forfaits d'hospitalisation	34'490'929	24'829'000	30'132'195
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée	<u>57'723'156</u>	<u>47'776'000</u>	<u>52'000'210</u>
	<u>1'095'648'034</u>	<u>1'059'502'000</u>	<u>1'039'691'903</u>

Ce poste comprend les forfaits d'hospitalisation SwissDRG pour les soins somatiques aigus, les forfaits journaliers, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques. Il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.

Les recettes provenant de prestations hospitalières de soins aigus, de psychiatrie et de réadaptation (nouvelle structure tarifaire ST-Reha), cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et le canton de Genève, comprennent une part cantonale, d'une valeur de 446.9 MCHF en 2025 vs 424.9 MCHF en 2024 (part cantonale et lits de maintien).

## 20. Recettes ambulatoires

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Forfaits ambulatoires	14'273'718	19'104'000	15'331'803
Prest.unitaires médicales clientèle ambul. non privée	78'304'001	79'641'000	74'422'859
Prest. unitaires médicales privée ambulatoire	30'021'316	25'657'000	28'856'272
Certificats, rapports et expertises	5'024'729	2'154'000	4'838'406
Prestations techniques TarMed	191'959'124	187'832'000	183'231'864
Prestations techniques non TarMed	<u>179'352'585</u>	<u>172'964'000</u>	<u>175'490'052</u>
	<b>498'935'477</b>	<b>487'352'000</b>	<b>482'171'256</b>

Ce poste regroupe tous les revenus provenant de l'activité ambulatoire.

Les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, sont composées des recettes des honoraires des médecins ayants droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée.

La rubrique « prestations unitaires médicales clientèle ambulatoire non privée » et « Prestations techniques TARMED » comprennent les parts médicales et techniques des prestations ambulatoires facturées selon la structure TARMED.

La rubrique « Prestations techniques non TARMED » comprend les produits relatifs aux activités sous les autres tarifs paramédicaux : logopédie, ergothérapie, physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement.

## 21. Déduction sur le produit des prestations aux patients

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Déductions sur le produit des prestations aux patients	<u>-13'144'841</u>	<u>-11'504'000</u>	<u>-9'890'947</u>
	<b>-13'144'841</b>	<b>-11'504'000</b>	<b>-9'890'947</b>

Cette position est principalement composée de l'ajustement de la provision pour débiteurs.

## 22. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Autres recettes de prestations aux patients	<u>3'417'297</u>	<u>5'091'000</u>	<u>3'429'885</u>
	<b>3'417'297</b>	<b>5'091'000</b>	<b>3'429'885</b>

Ce poste comprend l'ensemble des prestations fournies aux patients qui ne relèvent pas du groupe des prestations médicales. Il inclut principalement la facturation des transports hélicoptérés et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin en situation d'urgence), ainsi que les recettes liées aux prestations hôtelières non couvertes par les assurances telles que la restauration, le téléphone, la coiffure ou encore le service de blanchisserie.

## 23. Produits des loyers et financiers

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Produits des loyers	<u>8'466'214</u>	<u>7'832'000</u>	<u>8'560'692</u>
	<b>8'466'214</b>	<b>7'832'000</b>	<b>8'560'692</b>
Produits des intérêts de capitaux	8'953	0	103'408
Autres produits financiers	<u>677'225</u>	<u>900'000</u>	<u>1'801'609</u>
	<b>686'179</b>	<b>900'000</b>	<b>1'905'017</b>

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings mis à disposition du personnel.

Les produits financiers regroupent les intérêts créditeurs, les intérêts et frais perçus dans le cadre des procédures de recouvrement des débiteurs, ainsi que les gains de change.

## 24. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Nourriture	22 186 465	21 801 000	21 577 971
Prestations à des tiers et assurances sociales	43 482 297	34 587 000	40 987 910
Ventes au personnel et à des tiers	19 772 110	23 949 000	21 160 889
Remboursement du personnel	55 458	50 000	54 665
Autres recettes	30 290 941	8 980 000	32 552 671
Déductions sur le produit des prestations aux tiers	<u>54 532</u>	<u>57 000</u>	<u>5 972</u>
	<b>115 841 805</b>	<b>89 424 000</b>	<b>116 340 078</b>

Le poste prestations à des tiers et assurances sociales comprend les rétrocessions d'indemnités d'assurances sociales (accidents, congé maternité etc.), la facturation aux tiers pour la mise à disposition de personnel médical ainsi que les rétrocessions versées aux intervenants externes dispensant des cours (HES par exemple).

Le poste « ventes au personnel et à des tiers » regroupe principalement les prestations suivantes :

- ▶ ventes via automates à boissons,
- ▶ ventes d'articles divers provenant du magasin central,
- ▶ ventes d'entrées de piscine,
- ▶ ainsi que diverses formations facturées à des tiers.

Le poste « autres recettes » comprend notamment :

- ▶ les pensions de crèche facturées au personnel,
- ▶ les recettes Plexus pour 16.7 MCHF (consolidation intégrale. Contrepartie dans les charges adhoc voir note 28 et 29)
- ▶ la rétrocession des courtiers en assurances,
- ▶ ainsi que les commissions sur la perception de l'impôt à la source.

Conformément aux normes IPSAS et au principe de non-compensation des charges et des produits, les produits issus de la facturation de prestations à des tiers et ceux liés aux assurances sociales sont comptabilisés dans la rubrique « produits de prestations au personnel et à des tiers ».

## 25. Indemnité de fonctionnement

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Indemnité de fonctionnement reçue	761'715'647 <u>761'715'647</u>	761'715'647 <u>761'715'647</u>	743'793'470 <u>743'793'470</u>

Les montants perçus sont conformes au contrat de prestations, et de ce fait, au budget voté.

## 26. Autres subventions

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Autres subventions et dotations internes	2'245'527	0	1'665'832
Contributions de fondations et de privés	11'166'520	1'852'833	10'433'485
Subventions fédérales	1'686'111	91'000	642'282
	<u>15'098'158</u>	<u>1'943'833</u>	<u>12'741'599</u>
Autres fonds - Couverture amortissements	5'368'977 <u>5'368'977</u>	5'183'167 <u>5'183'167</u>	5'193'909 <u>5'193'909</u>

Le poste « autres subventions » se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

Le poste « contributions de fondations et de privés » comprend toutes les utilisations des fonds de tiers affectés, hors projets de recherche.

## 27. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Salaires et indemnités professions médicales et de soins	1 098 703 584	1 074 728 000	1 068 410 930
Salaires et indemnités professions d'exploitation	170 094 798	170 643 000	160 965 273
Salaires professions administratives	219 057 259	218 034 000	207 859 808
	<b><u>1 487 855 641</u></b>	<b><u>1 463 405 000</u></b>	<b><u>1 437 236 011</u></b>

## 28. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Médicaments	117'345'072	111'887'000	112'696'524
Matériel, instruments, ustensiles, textiles	119'839'903	109'008'000	117'765'094
Films et matériel de photographie	62'376	58'000	73'097
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	29'659'527	26'138'000	27'651'170
Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers	10'154'186	10'460'000	9'228'637
Autre matériel médical	478'621	513'000	405'290
	<b><u>277'539'683</u></b>	<b><u>258'064'000</u></b>	<b><u>267'819'812</u></b>

Dont 11.2 MCHF concernant la société Plexus (voir note 24).

## 29. Autres charges d'exploitation

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Charges de produits alimentaires	23'525'477	22'710'000	23'826'413
Charges de ménage	21'172'064	18'501'000	20'874'793
Entretien et réparations	28.a 38'950'230	35'628'000	35'411'380
Charges d'utilisation des immobilisations	28.b 28'270'157	27'758'000	28'043'733
Charges d'énergie et eau	36'031'728	35'922'000	37'659'425
Charges de l'administration et de l'informatique	45'713'775	35'429'000	40'598'055
Autres charges liées aux patients	28.c 15'385'928	13'493'000	15'003'242
Autres charges non liées aux patients	28.d 37'334'676	49'018'000	41'288'028
	<b><u>246'384'034</u></b>	<b><u>238'459'000</u></b>	<b><u>242'705'069</u></b>

Dont 3.1 MCHF concernant la société Plexus (voir note 24).

**a. Entretien et réparations**

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Installations de longue durée	1'946'720	2'632'000	2'283'847
Installations de moyenne durée	10'331'576	6'482'000	9'000'505
Installations de courte durée	7'998'330	7'024'000	6'346'324
Installations médico-techniques	13'698'370	14'753'000	12'980'374
Outillage et matériel d'atelier	<u>4'975'234</u>	<u>4'737'000</u>	<u>4'800'330</u>
	<b><u>38'950'230</u></b>	<b><u>35'628'000</u></b>	<b><u>35'411'380</u></b>

**b. Charges d'utilisation des immobilisations**

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Achats d'équipements < 10'000	12'534'128	12'030'000	12'286'210
Loyers (selon LAMal)	89'550	686'000	0
Autres loyers (y compris leasing opérationnel)	<u>15'646'478</u>	<u>15'042'000</u>	<u>15'757'523</u>
	<b><u>28'270'157</u></b>	<b><u>27'758'000</u></b>	<b><u>28'043'733</u></b>

**c. Autres charges liées aux patients**

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Transports de patients par des tiers	5'953'520	5'966'000	5'979'405
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	215'262	345'000	378'721
Autres prestations de tiers liées aux patients	414'923	225'000	187'908
Autres frais liés aux patients	<u>8'802'222</u>	<u>6'957'000</u>	<u>8'457'208</u>
	<b><u>15'385'928</u></b>	<b><u>13'493'000</u></b>	<b><u>15'003'242</u></b>

**d. Autres charges non liées aux patients**

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Primes d'assurances	2'677'196	2'791'000	1'002'347
Cotisations et taxes	2'215'309	1'505'000	2'285'473
Charges de véhicules et de transport	19'679	12'000	27'900
Marchandises de commerce	1'107	3'000	5'394
Sécurité d'exploitation et surveillance	1'507'499	872'000	1'861'359
Evacuation des déchets	1'499'204	1'645'000	1'657'493
Autres charges d'exploitation	<u>29'414'681</u>	<u>42'190'000</u>	<u>34'448'062</u>
	<u>37'334'676</u>	<u>49'018'000</u>	<u>41'288'028</u>

**Primes d'assurances**

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

**Autres charges d'exploitation**

Cette position regroupe les charges liées aux actions humanitaires et sociales, aux transports des transitaires, à la surveillance du bâtiment, les primes d'assurance responsabilité civile, les frais de litiges, les frais de gestion des stocks ainsi que la part des facturations assureurs dédiée aux investissements, reversée à l'État selon les montants définis dans le contrat de prestation (CHF 13'000'000.- pour 2025).

**30. Charges financières**

	COMPTES 2025 CHF	BUDGET 2025 CHF	COMPTES 2024 CHF
Charges des intérêts	1'262'773	1'352'000	1'270'487
Frais bancaires	384'872	455'000	447'814
Différences de change	<u>218'979</u>	<u>0</u>	<u>674'813</u>
	<u>1'866'625</u>	<u>1'807'000</u>	<u>2'393'113</u>

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 1.37 %.

**31. Mise à disposition des bâtiments et équipements**

Depuis la mise à jour de la LGAF au 1er janvier 2014, **les subventions non monétaires** (mise à disposition par l'État de Genève de bâtiments et équipements) ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière, mais figurent en annexe pour information.

Pour 2025, les montants communiqués par l'État sont :

Mise à disposition totale : 27'910'342 CHF

- ▶ Dont intérêts : 9'810'403 CHF
- ▶ Dont amortissements : 18'099'939 CHF

### 32. Relations avec les parties liées

#### Transactions avec l'Etat

Les HUG entretiennent des relations étroites avec plusieurs services cantonaux dans le cadre :

- ▶ de la facturation de biens et services,
- ▶ des échanges opérationnels liés à la mission de service public,
- ▶ de conventions financières et administratives.

Les principaux partenaires sont :

- ▶ Département de la santé et des mobilités (DSM),
- ▶ Pouvoir judiciaire (PJ).

<u>Produits:</u>	2025 CHF	2024 CHF
DSM - Indemnités et subventions complémentaires de l'Etat reçues	761'715'647	743'793'470
DSM - Part cantonale sur prestations hospitalières	446'869'960	424'872'720
DSM - Prestations hospitalières - Médecine pénitentiaire (SAPEM)	3'880'000	3'295'302
PJ - Prestations Ministère Public et Service Financier Police	6'914'332	6'514'896
DIP - Prestations Instruction publique, de la formation et de la jeunesse	3'454'299	3'295'302

#### Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- ▶ Services industriels de Genève (SIG)
- ▶ Transports publics genevois (TPG)
- ▶ Université de Genève (UNIGE)
- ▶ Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- ▶ Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- ▶ HES-SO Santé-Social
- ▶ Hospice Général

<u>Charges:</u>	2025 CHF	2024 CHF
SIG - Eau, énergie, combustible et évacuation de déchets	33'899'563	35'971'159
UNIGE - Salaires, matériel médical et frais administratifs	4'875'958	5'918'810
OCAS - Charges sociales	222'425'620	214'869'509

<u>Produits:</u>	2025 CHF	2024 CHF
UNIGE - Salaires, locations et diverses prestations	6'396'624	6'477'533
IMAD - Repas, pharmacie, stérilisation et prestations diverses	9'129'134	9'415'115
HG - Repas, pharmacie, stérilisation et prestations diverses	1'262'126	1'503'586
HES-SO - Retrocessions stages HES	2'290'455	1'879'650

### 33. Principaux dirigeants

Le Conseil d'administration est présidé par M. David HILER, nommé par le Conseil d'État. La législature s'étend du 1er février 2024 au 31 janvier 2029.

#### Les autres membres :

M. ELLEN Cyril	M. MOREL Philippe
Mme BOLAY-CRUZ Dolores	Mme PIGNAT Sonia
M. BONNY Didier	M. SELLEGERO Charles
Mme DUCRET Monika	Mme. SIMOES Carine
M. FORNI Jean-Luc	M. VAN DELDENA Christian
Mme LOPEZ ALVAREZ Victoria	Mme VARONE Sladjana
M. MATTER Michel	Mme VENTURINI ANDREOLI Aurora
M. MAUDET Pierre	Mme WICKER Céline
M. MEULI Reto	M. ZANELLA Lucien

#### Le Comité de direction est présidé par M. Robert MARDINI et comprend :

M. GEISSBUHLER Antoine	Mme POSFAY BARBE Klara
M. MATHIEU Rémy	M. PRADEAU Jean-François
Mme MAYE VOUTAT Véronique	M. TANNER Robert
Mme MERKLI Sandra	M. TRAN Laurent
Mme MORISSEAU Christine a.i.	Mme TISSANDIER Frédérique

#### Rémunération brute

Les rémunérations brutes des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction sont présentées conformément aux exigences de transparence et de bonne gouvernance applicables aux établissements publics.

	2025 CHF	2024 CHF
Conseil d'administration	467'374	524'250
Comité de direction	<u>3'041'386</u>	<u>2'711'755</u>
	<u>3'508'760</u>	<u>3'236'005</u>

### 34. Instruments financiers

Conformément aux principes comptables internationaux du secteur public, les HUG ont adopté la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers, effective depuis le 1er janvier 2023.

Les instruments financiers sont classés et répartis entre les actifs financiers : disponibilités, débiteurs clients et le compte courant « Etat de Genève » et les passifs financiers : fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte en cas de défaillance d'un client ou co contractant. IPSAS 41 exige une méthode prospective de dépréciation fondée sur les pertes de crédit.

Les HUG considèrent :

- ▶ un profil de risque faible concernant les banques (institutions de renom de la place genevoise),
- ▶ l'absence de concentration significative du risque,
- ▶ un taux d'encaissement de 98,3 %, stable par rapport à 2024.

### Risque de liquidité

Les HUG disposent d'un accès sécurisé à la trésorerie de l'État via le cash pooling automatique (depuis 1.1.2026), ce qui réduit significativement le risque de liquidité.

Les échéanciers des dettes financières, ainsi que les remboursements contractuels des emprunts, permettent d'assurer une gestion prudente et conforme aux bonnes pratiques publiques.

### Juste valeur

Conformément à IPSAS 41, la juste valeur doit être déterminée :

- ▶ soit à partir de marchés actifs, lorsqu'ils existent,
- ▶ soit à l'aide de techniques de valorisation, lorsque les marchés actifs ne sont pas disponibles.

Les HUG confirment que la juste valeur :

- ▶ des disponibilités,
- ▶ du compte courant État de Genève,
- ▶ des créanciers fournisseurs,
- ▶ et des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur comptable, en raison de leurs caractéristiques (court terme ou taux proches du marché).

## 35. Engagements conditionnels et éventuels

### CPEG

En vertu de l'art. 7A du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 39 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

A noter que la CPEG a fourni, pour la date de boucllement, des données 2025 non vérifiées par l'expert agréé et non auditées par l'organe de révision.

### CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2025 CHF	Situation au 31.12.2024 CHF
Degré de couverture de la CPEG selon l'article 44 OPP2	79.0%	76.6%
Capitaux de prévoyance des assurés actifs HUG, y compris provisions	3 667 275 499	3 620 246 934
Capitaux de prévoyance des pensionnés HUG, y compris provisions	3 380 769 806	3 245 911 676
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	1 480 089 514	1 606 681 115

Le déficit technique est calculé conformément à l'art. 7, al. 3 Règlement sur l'établissement des états financiers (RSGe D 1 05.15).

Le calcul a été opéré par la CPEG, sur la base d'engagements de prévoyance, avant retraitement, et d'un état de la fortune, avant opération de boucllements, estimés au 31 décembre 2025. Le taux technique appliqué s'élève à 1.75%.

### **36. Actif éventuel – Gestion du recouvrement des factures médicales antérieures au 30 juin 2015**

Par jugement du Tribunal Correctionnel du 21 décembre 2018 et confirmé par le Tribunal Fédéral le 22 décembre 2020, l'ancien responsable des comptabilités, et l'avocat mandaté pour le recouvrement, ont été condamnés conjointement et solidairement à payer aux Hôpitaux universitaires de Genève la somme de CHF 20'460'487, à titre de réparation du dommage matériel.

Le Tribunal Fédéral a par ailleurs rejeté tous les recours. Les condamnations prononcées contre les prévenus en dernière instance cantonale sont ainsi confirmées.

Une telle créance doit être reconnue à sa juste valeur selon la norme IPSAS 19. En l'absence de l'évidence que les condamnés puissent payer cette somme, les HUG considèrent ce montant comme un actif éventuel ne pouvant pas être comptabilisé en l'état dans les comptes.

### **37. Evénements postérieurs à la date de clôture**

Conformément à IPSAS 14 — Événements postérieurs à la date de reporting, les HUG confirment qu'aucun événement postérieur à la clôture du 31 décembre 2025 ne nécessite un ajustement des comptes ou une information complémentaire.